

Renforceur de relief

DESCRIPTION

Le **renforceur de relief** est une poudre à diluer avec de l'eau et à appliquer sur un béton imprimé pour accentuer les couleurs de celui-ci.

CARACTERISTIQUES

Type : Poudre

Couleurs: 10

Conditionnement : 450 gr

Consommation : Selon l'effet souhaité, de 60 à 75 m2 avec 450 gr .

Conservation : 6 mois dans son emballage d'origine non ouvert et stocké dans un endroit sec et hors gel

Garantie : RC fabricant

OUTILS

Gants, lunettes, pulvérisateur, balai à poils souples.

PREPARATION & SUPPORT

Le support devra être humidifié avant l'application du **renforceur de relief**.

Dans le cas d'une application sur un béton imprimé déjà vernis, bien nettoyer la surface au nettoyeur haute pression.

MISE EN ŒUVRE

Ne pas appliquer en cas de risque de pluie dans les 24 heures.

En cas d'application sur un béton imprimé récent, il est nécessaire de bien rincer la dalle afin de retirer tout agent démolant non adhérent.

Diluer la poudre à raison de 150 gr pour 5 litres d'eau ou une dose de 450 gr pour 15 litres d'eau. Augmenter le dosage en eau aura pour conséquence une moindre coloration.

Après avoir mélangé l'eau et la poudre, appliquer le **renforceur de relief** à l'aide d'un pulvérisateur ou d'un arrosoir.

Bien agiter le mélange pendant son application afin qu'il n'y ait pas de sédimentation au fond.

Répartir de façon uniforme le **renforceur de relief** en s'aidant d'un balai ménager à poil souple. Laisser sécher 24 h.

Si le résultat n'est pas assez contrasté ou si vous souhaitez ajouter une 2eme couleur, il est possible d'appliquer une 2eme couche.

Consommation : 30 gr de poudre dans 1 litre d'eau = 4 à 5 m2

1 pot de 450 gr permet de réaliser de 60 à 75 m2 m2 selon porosité du béton, les effets recherchés et le mode d'application.

PROTECTION

Après avoir laissé sécher le renforceur de surface 24H, appliquer l'**Enviro vernis** ou le **verniss SL Permapro**.

Dans le cas où le **renforceur de relief** a été appliqué sur un béton imprimé déjà vernis, appliquer le vernis au pulvérisateur obligatoirement.

Voir fiche technique de l'**Enviro vernis** ou du **SL Permapro**.



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).